**Le rapport ambigu et complexe que la servitude et la soumission entretiennent avec le concept de liberté**

* La soumission est-elle une condition inaliénable de mon rapport à autrui ?

La soumission est une source inépuisable de réflexion et nous pousse, même dans notre quotidien, à nous interroger sur notre rapport à l’autre et sur notre place dans la collectivité : dois-je me conformer à une « norme », à une « mode », au « politiquement correct » ? L’individu et son originalité ne sont-ils pas rabotés, étouffés par la nécessité de « rentrer dans un moule » sociétal ?

Beaucoup de philosophes nous démontrent que l’exigence du « vivre ensemble » nous mène forcément à nous soumettre à des règles, et que cette soumission n’est pas une servitude car elle permet de préserver la liberté de chacun au sein de la communauté. Ainsi, en tant que citoyen-ne, je suis tenu(e) de respecter des lois qui contraignent parfois mes élans, mes envies , voire mes pulsions, mais qui sont un garde-fou essentiel au groupe.

Se pose ainsi la question de la légitimité de ces lois : on doit impérativement se soumettre à une société basée sur un système juste et équitable, alors que le pouvoir tyrannique, fondé sur la force et la violence, doit être combattu. Citons à ce propos **Jean-Jacques Rousseau :** « on n’est obligé d’obéir qu’aux puissances légitimes ». La tentation peut être grande de se dérober à cette obéissance ; dans « Du contrat social », Rousseau résume cette situation par une formule frappante : l’homme peut être tenté de « jouis des droits du citoyen sans remplir les devoirs du sujet ». Mais, en perpétrant un acte hors-la-loi, on accepte implicitement la sanction qu’y en découle, puisque, dans une démocratie, les lois sont érigées sur les bases de la sagesse populaire. Toujours selon Rousseau, « quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre ».
C’est cette même idée que développe le philosophe anglais **Hobbes** (1588-1679) dans son œuvre « Léviathan » 1651. Ici il crée métaphoriquement l’image d’un géant composé de la réunion d’une multitude d’hommes, symbole de la collectivité démocratique, dans laquelle chaque individu accepte de se mettre totalement au service du groupe, pour son bien propre et pour sa liberté personnelle également. Dans l’extrait suivant, il place le désir comme un élément indispensable du glissement de l’homme vers le statut de citoyen, qui le distingue de l’animal et lui permet finalement de devenir un « animal politique » (Aristote)

TEXTE

Par MŒURS, […] j’entends ces qualités du genre humain qui concernent le fait de vivre ensemble dans la paix et l’union. A cette fin, nous devons considérer que la félicité en cette vie ne consiste pas dans le repos d’une âme satisfaite. En effet, il n’existe rien de tel que cette finis ultimus (fin dernière) ou ce summum bonus (bien suprême), comme on le dit dans les livres de la morale vieillie des philosophes. Nul ne peut vivre non plus si ses désirs touchent à leur fin, non plus que si ses sensations et son imagination s’arrêtent. La félicité est une progression ininterrompue du désir allant d’un objet à un autre, de telle sorte que parvenir au premier n’est jamais que la voie menant au second. La cause en est que l’objet du désir d’un humain n’est pas de jouir une fois seulement, et pendant un instant, mais de ménager pour toujours la voie de son désir futur. Et donc, les actions volontaires et les penchants de tous les humains ne visent pas seulement à procurer une vie heureuse, mais encore à la garantir ; et ils diffèrent seulement dans la voie qu’ils suivent. Ce qui provient pour une part de la diversité des passions existant chez diverses personnes, et, pour une autre part, de la différence de connaissance ou d’opinion que chacun a des causes produisant l’effet désiré.

C’est pourquoi je place au premier rang, à titre de penchant universel de tout le genre humain, un désir inquiet d’acquérir puissance après puissance, désir qui ne cesse seulement qu’à la mort. Et la cause de cela n’est pas toujours que l’on espère une jouissance plus grande que celle qu’on vient déjà d’atteindre, ou qu’on ne peut se contenter d’une faible puissance, mais qu’on ne peut garantir la puissance et les moyens de vivre bien dont on dispose dans le présent, sans en acquérir plus. »

Thomas Hobbes, Léviathan, chapitre 11, « Des mœurs ».

On peut considérer, au contraire, que la société et la collectivité sont une forme d’aliénation de l’homme qui le privent de sa liberté essentielle et existentielle. Pour Freud, par exemple, fondateur de la psychanalyse, la civilisation et l’éducation contraignent et modèlent l’individu, jusqu’à faire ployer artificiellement en lui des pulsions qui auraient pu s’épanouir, et fructifier, jusqu’à produire des névroses.

Ainsi, dans « Cinq leçons de psychanalyse » (1909), Freud nous donne-t-il maints exemples de cette dynamique invalidante, en matière de sexualité notamment. Ainsi, alors qu’il est amené à recevoir en consultation un jeune garçon devenu phobique au point de ne plus pouvoir sortir de chez lui, il découvre par l’intermédiaire du jeu interprétatif de l’analyse, que ce sont des paroles castratrices prononcées par la mère qui sont la cause de cet état.

L’autre, l’éducation, la société, sont donc tellement invalidantes que le rêve, seul lieu mental qui parvienne à mettre la raison en sommeil de manière naturelle, avec l’hypnose, demeure un espace de liberté hors des normes où les frustrations, les désirs, les pulsions peuvent s’exprimer. Trop embarrassant pour notre « moi » conscient, il s’exprime le plus souvent en langage codé :

TEXTE

Toutes les tentatives faites jusqu’à présent pour élucider les problèmes du rêve s’attachaient à son contenu manifeste1, tel que nous le livre le souvenir, et s’efforçaient d’interpréter ce contenu manifeste. Lors même qu’elles renonçaient à l’interprétation, elles se fondaient encore sur ce contenu manifeste. Nous sommes seul à avoir tenu compte de quelque chose d’autre : pour nous, entre le contenu du rêve et les résultats auxquels parvient notre étude, il faut insérer un nouveau matériel psychique, le contenu latent ou les pensées du rêve, que met en évidence notre procédé d’analyse. C’est à partir de ces pensées latentes et non à partir du contenu manifeste que nous cherchons la solution. De là vient qu’un nouveau travail s’impose à nous. Nous devons rechercher quelles sont les relations entre le contenu manifeste du rêve et les pensées latentes2 et examiner le processus par lequel celles-ci ont produit celui-là. Les pensées du rêve et le contenu du rêve nous apparaissent comme deux exposés des mêmes faits en deux langues différentes ; ou mieux, le contenu du rêve nous apparaît comme une transcription des pensées du rêve dans un autre mode d’expression, dont nous ne pourrons connaître les signes et les règles que quand nous aurons comparé la traduction et l’original. Nous comprenons les pensées du rêve d’une manière immédiate dès qu’elles nous apparaissent. Le contenu du rêve nous est donné sous forme d’hiéroglyphes, dont les signes doivent être successivement traduits dans la langue des pensées du rêve. On se trompera évidemment si on veut lire ces signes comme des images et non selon leur signification conventionnelle. Supposons que je regarde un rébus3 : il représente une maison sur le toit de laquelle on voit un canot, puis une lettre isolée, un personnage sans tête qui court, etc. Je pourrais déclarer que ni cet ensemble, ni ses diverses parties n’ont de sens. Un canot ne doit pas se trouver sur le toit d’une maison et une personne qui n’a pas de tête ne peut pas courir ; de plus, la personne est plus grande que la maison, et, en admettant que le tout doive représenter un paysage, il ne convient pas d’y introduire des lettres isolées, qui ne sauraient apparaître dans la nature. Je ne jugerai exactement le rébus que lorsque je renoncerai à apprécier ainsi le tout et les parties, mais m’efforcerai de remplacer chaque image par une syllabe ou par un mot qui, pour une raison quelconque, peut être représenté par cette image. Ainsi réunis, les mots ne seront plus dépourvus de sens, mais pourront former quelque belle et profonde parole. Le rêve est un rébus, nos prédécesseurs ont commis la faute de vouloir l’interpréter en tant que dessin. C’est pourquoi il leur a paru absurde et sans valeur.

Sigmund Freud, L’Interprétation des rêves (1926), trad. J. Meyerson, Éd. des PUF, p. 241.

1. Contenu manifeste : contenu du récit du rêve fait par le rêveur.

2. Pensées latentes : pensées cachées et refoulées que le travail d’analyse doit révéler.

* Puis-je conserver mon libre arbitre dans un état de soumission ou de servitude ?

On est tenté de répondre « oui » à cette question : ainsi, l’homme se distingue de l’animal par l’usage de la raison, et donc par sa capacité à faire des choix au sein de possibilités multiples. Pour les stoïciens et les philosophes chrétiens, l’être humain est sans cesse tiraillé entre deux tentations. La première, qui en quelque sorte le rapproche de l’animal, serait celle de suivre son instinct (ses désirs, ses élans, ses passions) ; la seconde, qui l’élève vers son créateur, lui permet de davantage intellectualiser sa volonté, et donc de choisir par une délibération rationnelle.

Cette contradiction ontologique dans l’homme est au centre des « Pensées » du philosophe **Pascal**.

La plupart des philosophes, dont le célèbre **Aristote**, soulèvent une problématique importante : celle, justement, du libre-arbitre. Ce n’est pas la même chose, en terme de responsabilité, de faire le mal sciemment, en connaissance de cause, et le commettre par ignorance ou sous les ordres d’une autorité. Ainsi, **Rousseau**, dans ses « Confessions » souligne-t-il lefait que, s’il a causé du mal à autrui, il ne l’a jamais fait sciemment. Et, dans son récit de vie, il souligne avec une énorme culpabilité, les moments où il n’a pas pu résister à cette mauvaise pente. Ainsi évoque-t-il, des années après, l’épisode au cours duquel, alors qu’il travaillait dans une maison bourgeoise, et qu’il avait volé un ruban à la maîtresse de maison, il a laissé la servante se faire accuser et renvoyer à sa place :

TEXTE

Il est bien difficile que la dissolution d'un ménage n'entraîne un peu de confusion dans la maison, et qu'il ne s'égare bien des choses : cependant, telle était la fidélité des domestiques et la vigilance de monsieur et madame Lorenzi, que rien ne se trouva de manque sur l'inventaire. La seule mademoiselle Pontal perdit un petit ruban couleur de rose et argent déjà vieux. Beaucoup d'autres meilleures choses, étaient à ma portée ; ce ruban seul me tenta, je le volai ; et comme je ne le cachais guère, on me le trouva bientôt. On voulut savoir où je l'avais pris. Je me trouble, je balbutie, et enfin je dis, en rougissant, que c'est Marion qui me l'a donné. Marion était une jeune Mauriennoise dont madame de Vercellis avait fait sa cuisinière quand, cessant de donner à manger, elle avait renvoyé la sienne, ayant plus besoin de bons bouillons que de ragoûts fins. Non seulement Marion était jolie, mais elle avait une fraîcheur de coloris qu'on ne trouve que dans les montagnes, et surtout un air de modestie et de douceur qui faisait qu'on ne pouvait la voir sans l'aimer ; d'ailleurs bonne fille, sage, et d'une fidélité à toute épreuve. C'est ce qui surprit quand je la nommai. L'on n'avait guère moins de confiance en moi qu'en elle, et l'on jugea qu'il importait de vérifier lequel était le fripon des deux. On la fit venir : l'assemblée était nombreuse, le comte de la Roque y était. Elle arrive, on lui montre le ruban : je la charge effrontément; elle reste interdite, se tait, me jette un regard qui aurait désarmé les démons, et auquel mon barbare cœur résiste. Elle nie enfin avec assurance, mais sans emportement, m'apostrophe, m'exhorte à rentrer en moi-même, à ne pas déshonorer une fille innocente qui ne m'a jamais fait de mal ; et moi, avec une impudence infernale, je confirme ma déclaration, et lui soutiens en face qu'elle m'a donné le ruban. La pauvre fille se mit à pleurer, et ne me dit que ces mots : Ah ! Rousseau, je vous croyais un bon caractère. Vous me rendez bien malheureuse, mais je ne voudrais pas être à votre place. Voilà tout. Elle continua de se défendre avec autant de simplicité que de fermeté, mais sans se permettre jamais contre moi la moindre invective. Cette modération, comparée à mon ton décidé, lui fit tort. Il ne semblait pas naturel de supposer d'un côté une audace aussi diabolique, et de l'autre une aussi angélique douceur. On ne parut pas se décider absolument, mais les préjugés étaient pour moi. Dans le tracas où l'on était, on ne se donna pas le temps d'approfondir la chose ; et le comte de la Roque, en nous renvoyant tous deux, se contenta de dire que la conscience du coupable vengerait assez l'innocent. Sa prédiction n'a pas été vaine ; elle ne cesse pas un seul jour de s'accomplir.

      J'ignore ce que devint cette victime de ma calomnie ; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle ait après cela trouvé facilement à se bien placer : elle emportait une imputation cruelle à son honneur de toutes manières. Le vol n'était qu'une bagatelle, mais enfin c'était un vol, et, qui pis est, employé à séduire un jeune garçon : enfin, le mensonge et l'obstination ne laissaient rien à espérer de celle en qui tant de vices étaient réunis. Je ne regarde pas même la misère et l'abandon comme le plus grand danger auquel je l'ai exposée. Qui sait, à son âge, où le découragement de l'innocence avilie a pu la porter ! Eh ! si le remords d'avoir pu la rendre malheureuse est insupportable, qu'on juge de celui d'avoir pu la rendre pire que moi !

      Ce souvenir cruel me trouble quelquefois, et me bouleverse au point de voir dans mes insomnies cette pauvre fille venir me reprocher mon crime comme s'il n'était commis que d'hier. Tant que j'ai vécu tranquille il m'a moins tourmenté, mais au milieu d'une vie orageuse il m'ôte la plus douce consolation des innocents persécutés : il me fait bien sentir ce que je crois avoir dit dans quelque ouvrage, que le remords s'endort durant un destin prospère, et s'aigrit dans l'adversité. Cependant je n'ai jamais pu prendre sur moi de décharger mon cœur de cet aveu dans le sein d'un ami. La plus étroite intimité ne me l'a jamais fait faire à personne, pas même à madame de Warens. Tout ce que j'ai pu faire a été d'avouer que j'avais à me reprocher une action atroce, mais jamais je n'ai dit en quoi elle consistait. Ce poids est donc resté jusqu'à ce jour sans allégement sur ma conscience ; et je puis dire que le désir de m'en délivrer en quelque sorte a beaucoup contribué à la résolution que j'ai prise d'écrire mes confessions.

***Les Confessions*** - Jean-Jacques Rousseau - Episode du ruban volé

Soumis à la tentation du vol, Rousseau n’a pu s’en défaire, par peur de l’autorité, et des conséquences néfastes qui pouvaient advenir pour lui.

De nombreux épisodes historiques particulièrement douloureux nous montrent que l’être humain peut trouver en lui la ressource de résister psychologiquement dans un état de servitude absolue et de peur constante. Nous pouvons prendre l’exemple de la déportation pendant la Seconde Guerre Mondiale, et de ce poignant témoignage qu’est l’ouvrage « Si c’est un homme » de **Primo Levi**. Pour ne pas devenir fou, pour exercer sa mémoire et se souvenir qu’il a un jour été un homme de culture libre, il se récite mentalement, inlassablement, des passages de la « Divine Comédie » de Dante.

Ces souvenirs le mènent à ces vers célèbres : Enfer, XXVI, 118-120. « Considérez quelle est votre origine / vous ne fûtes faits pour vivre comme des bêtes, / mais pour suivre vertu et connaissance »

Pourquoi l’homme suit-il la pente du mal ? Comment en vient-il à cesser d’exercer son libre-arbitre pour cautionner des actes inhumains, et en commettre lui-même ?

Une expérience intéressante a été menée sur ce sujet et ses conclusions sont édifiantes : entre 1960 et 1963, le psychologue américain **Stanley Milgram** a voulu justement étudier le degré d’obéissance aveugle à une autorité observable chez des individus. Il s’agissait d’hommes âgés de 20 à 50 ans, répartis en trois groupes : « élèves », « professeurs » et « expérimentateurs ». Les « expérimentateurs », garants de l’autorité, et donnant les ordres, portaient une blouse de scientifique et des lunettes. Les « élèves », quant à eux, devaient mémoriser des mots et les restituer, et, à chaque erreur, recevoir une décharge électrique de puissance croissante, administrée par les « professeurs », sur ordre des expérimentateurs.

En réalité, les élèves et les expérimentateurs étaient des comédiens. Seuls les professeurs étaient de réels sujets d’analyse. Les « élèves », attachés sur une chaise derrière une vitre, devaient simuler des souffrances de plus en plus insupportables. Ainsi le « professeur » voyait « l’élève » souffrir.

Milgram constata que tous les « professeurs » acceptèrent d’administrer cette torture commandée par les « expérimentateurs » et que 62,50% d’entre eux allèrent jusqu’à la puissance maximale, qui était de 450 volts (fictifs, mais les « professeurs » ne le savaient pas…)

Qu’en conclure ? Milgram a ainsi montré que l’obéissance à l’autorité est tellement inhérente aux rapports sociaux qu’elle finit par annihiler le libre-arbitre de l’individu. Lors de l’expérience, les « professeurs » qui étaient mal à l’aise face à ces actes de tortures, ne l’exprimaient pas par un refus, mais par des manifestations d’anxiété croissante en effectuant leurs gestes.

Milgram a ainsi voulu « démontrer » l’adhésion et la soumission au IIIe Reich pendant la Seconde Guerre Mondiale, par ce parallèle avec le comportement de ces « professeurs » qui, finalement, se déresponsabilisent de leurs actes, puisqu’ils leur sont imposés par une autorité. C’est ce qu’on appela plus tard, en psychologie, « l’effet Lucifer ».